



Reconnaissance d'un enfant

Par **patetvirg13**, le **25/05/2008** à **19:03**

bonjour, voila j'ai mon fils qui est né il y a une semaine, j'ai voulu faire sa reconnaissance mais ne vivant plus avec sa mere, elle s'y est opposé, elle n'a pas voulu me donner l'acte de naissance. Mais d'apres ce qu'elle dit son pere l'aurait reconnu. Ont ils le droit? Que dois je faire?

Par **jeetendra**, le **25/05/2008** à **19:25**

bonsoir, vous allez à la mairie de votre commune et vous faite une déclaration de reconnaissance de votre enfant naturel, il vous faudra l'identité de la mère, la date de naissance de l'enfant, ainsi que le lieu, par la suite l'officier de l'état civil informera votre ex par courrier recommandé avec accusé de réception de cette reconnaissance, cordialement

Par **patetvirg13**, le **25/05/2008** à **19:34**

je vous remercie il me tarde demain pour faire le necessaire. encore merci